



COMPTE ADMINISTRATIF

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXERCICE 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE

Numéro SIRET : 26950062500018

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Budget

Compte administratif

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL CCAS

ANNEE 2021

Sommaire

I - Informations générales		
A - Informations statistiques, fiscales et financières		
B - Modalités de vote du budget		
II - Présentation générale du budget		
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
B2 - Balance générale du budget - Recettes		
III - Vote du compte administratif		
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
IV - Annexés	Sans Objet	
A - Eléments du bilan		
A1 - Présentation croisée par fonction		
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		X
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
A4 - Etat des provisions		X
A5 - Etalement des provisions		X
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement		X
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
A7.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement		X
A7.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement		X
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement		X
A7.4.1 - Etats de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID 19-Fonctionnement		X
A7.4.1 - Etats de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID 19-Investissement		X
A8 - Etat des charges transférées		X
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées		X
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties		X
A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
A10.4 - Variation du patrimoine (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
A10.5 - Variation du patrimoine (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
A11 - Etat des travaux en régie		X
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
B - Engagements hors Bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.6 - Etat des engagements reçus		X
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations		
C1.1 - Etat du personnel		X
C1.2 - Actions de formation des élus		X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
C3.6 - Identification des flux croisés		X
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes		X
D2 - Arrêté et signatures		X

Code INSEE 95062	CA
----------------------------	-----------

I - INFORMATIONS GENERALES	
1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	26139
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	91
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : <i>Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France</i>	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	46.54 €	NON DISPONIBLE
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	49.65 €	NON DISPONIBLE
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.04 €	NON DISPONIBLE
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	53.30%	NON DISPONIBLE
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	94.44%	NON DISPONIBLE
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.08%	NON DISPONIBLE
10	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MÉMOIRE

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres «opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
NEANT

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

- III - Les provisions sont :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 225 722.87	1 297 897.01
	Section d'investissement	1 098.98	9 110.55
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		225 331.89
	Report en section d'investissement (001)		68 333.66
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 226 821.85	1 600 673.11
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 225 722.87	1 523 228.90
	Section d'investissement	1 098.98	77 444.21
	TOTAL CUMULE	1 226 821.85	1 600 673.11

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	191 207.34	105 053.13	4 083.47		82 070.74
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	791 600.00	647 790.94	620.00		143 189.06
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	528 914.00	427 295.93	26 100.00		75 518.07
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	1 511 721.34	1 180 140.00	30 803.47		300 777.87
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 200.00	668.85			1 531.15
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)	5 000.00	5 000.00			
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 518 921.34	1 185 808.85	30 803.47		302 309.02
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
023	(2)					
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE					
042	SECTIONS (2)	9 110.55	9 110.55			
	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA					
043	S.FONCT (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	9 110.55	9 110.55			
	TOTAL	1 528 031.89	1 194 919.40	30 803.47		302 309.02

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	7 000.00	5 627.62			1 372.38
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET					
73	VENTES DIVERSES	43 700.00	38 431.00			5 269.00
	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 250 600.00	1 250 749.06			-149.06
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1.93			-1.93
	Total des recettes de gestion courante	1 301 300.00	1 294 809.61			6 490.39
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 400.00	3 087.40			-1 687.40
	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 302 700.00	1 297 897.01			4 802.99
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE					
042	SECTIONS (2)					
	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA					
043	S.FONCT (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	1 302 700.00	1 297 897.01			4 802.99

Pour information

R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 444.21	1 098.98		76 345.23
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des dépenses d'équipement	77 444.21	1 098.98		76 345.23
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	77 444.21	1 098.98		76 345.23
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	77 444.21	1 098.98		76 345.23
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)				
138	Autres subv. d'investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
	Total des recettes financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	9 110.55	9 110.55		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	9 110.55	9 110.55		
	TOTAL	9 110.55	9 110.55		
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)		68 333.66			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	109 136.60		109 136.60
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	648 410.94		648 410.94
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	453 395.93		453 395.93
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES			
656	D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	668.85		668.85
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	5 000.00	9 110.55	14 110.55
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 216 612.32	9 110.55	1 225 722.87

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
	Total des opérations d'équipement			
	DIFFERENCES SUR REALISATIONS			
19	D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	1 098.98		1 098.98
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	COMPTES DE REGULARISATION			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	1 098.98		1 098.98

Pour information

D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	5 627.62		5 627.62
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET			
70	VENTES DIVERSES	38 431.00		38 431.00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	PRODUCTION IMMOBILISEE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 250 749.06		1 250 749.06
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1.93		1.93
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 087.40		3 087.40
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	1 297 897.01		1 297 897.01

Pour information				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				225 331.89

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS			
20	D'IMMOBILISATIONS			
204	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
21	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
22	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)			
26	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
27	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
28	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		9 110.55	9 110.55
29	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
45...	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
49	Opérations pour compte de tiers (7)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
3...	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total		9 110.55	9 110.55

Pour information				
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				68 333.66

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	191 207.34	105 053.13	4 083.47		82 070.74
604	ACHATS D ETUDES PRESTATIONS DE SERVICES	24 000.00	17 101.08			6 898.92
60623	ALIMENTATION	59 700.00	49 498.19	1 505.01		8 696.80
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 000.00				1 000.00
60631	FOURNITURES D ENTRETIEN	100.00	94.05			5.95
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	920.00	365.56			554.44
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 000.00	1 964.92			1 035.08
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	3 680.00	1 217.80	600.00		1 862.20
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	100.00	46.08	6.94		46.98
6161	PRIMES D 'ASSURANCES MULTIRISQUES	1 250.88	1 250.88			
6168	PRIMES D'ASSURANCES AUTRES	1 630.42	1 630.42			
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	781.41	728.01			53.40
6184	VERS A DES ORGANISMES DE FORMATION	9 000.00				9 000.00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	600.00				600.00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	1 132.00	535.99			596.01
6228	DIVERS	13 200.00	2 900.00	870.00		9 430.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	4 300.00	216.00			4 084.00
6232	FETES ET CEREMONIES	22 500.00	575.46	755.97		21 168.57
6238	DIVERS	300.00	130.33			169.67
6247	TRANSPORT COLLECTIF	12 600.00	5 325.66			7 274.34
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	800.00	170.00			630.00
6257	RECEPTIONS	800.00	15.00			785.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 920.30	4 535.49	345.55		39.26
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 210.40	895.05			315.35
62871	A LA COLLECT DE RATTACHEMENT	8 268.00	8 268.00			
6288	AUTRES	11 113.93	3 529.16			7 584.77
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	4 300.00	4 060.00			240.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	791 600.00	647 790.94	620.00		143 189.06
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	9 430.00	6 898.00			2 532.00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	2 720.00	1 717.00			1 003.00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	7 520.00	5 648.03			1 871.97
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	368 000.00	329 685.24			38 314.76
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE PERSONNEL TITULAIRE	28 340.00	22 482.62			5 857.38
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	111 400.00	97 492.72			13 907.28
64131	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	42 980.00	4 974.10			38 005.90
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	62 000.00	49 855.00			12 145.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	121 000.00	100 170.45			20 829.55
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	34 350.00	26 823.00			7 527.00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 860.00	1 316.80			543.20
6475	MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	2 000.00	727.98	620.00		652.02
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	528 914.00	427 295.93	26 100.00		75 518.07
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	5 000.00	4 139.09			860.91
6561	SECOURS D URGENCE	85 200.00	55 149.07			30 050.93
6562	AIDE	76 250.00	11 198.19	25 000.00		40 051.81
6573	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	342 459.00	342 459.00			
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENTS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	20 000.00	14 350.00	1 100.00		4 550.00
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	5.00	0.58			4.42
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES						
(a)=(011+012+014+65+656)		1 511 721.34	1 180 140.00	30 803.47		300 777.87

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES		A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	2 200.00	668.85			1 531.15
6712	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR AMENDES FISCALES ET PENALES	94.00	93.85			0.15
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	600.00	50.00			550.00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 506.00	525.00			981.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (d)(3)	5 000.00	5 000.00			
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	5 000.00	5 000.00			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 518 921.34	1 185 808.85	30 803.47		302 309.02

042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	9 110.55	9 110.55			
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	9 110.55	9 110.55			
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS					
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		9 110.55	9 110.55			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		9 110.55	9 110.55			

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 528 031.89	1 194 919.40	30 803.47		302 309.02
--	--	---------------------	---------------------	------------------	--	-------------------

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET					III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES					A2	
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	7 000.00	5 627.62			1 372.38
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	7 000.00	5 627.62			1 372.38
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	43 700.00	38 431.00			5 269.00
7031	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	11 000.00	13 549.00			-2 549.00
706	PRESTATIONS DE SERVICES	32 700.00	24 882.00			7 818.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 250 600.00	1 250 749.06			-149.06
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
7473	DEPARTEMENTS	600.00	749.06			-149.06
7474	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	1 250 000.00	1 250 000.00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1.93			-1.93
	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE					
7588	FACTURES A D AUTRES REDEVABLES		1.93			-1.93
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013		1 301 300.00	1 294 809.61			6 490.39

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	1 400.00	3 087.40			-1 687.40
7713	LIBERALITE RECUES	900.00	900.00			
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN	500.00				500.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		2 187.40			-2 187.40
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 302 700.00	1 297 897.01			4 802.99
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 302 700.00	1 297 897.01			4 802.99
Pour information						
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		225 331.89				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	77 444.21	1 098.98		76 345.23
2135	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGTS DES CONSTRUCTIONS	53 440.00			53 440.00
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	180.00			180.00
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	8 930.55	864.00		8 066.55
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	14 658.68			14 658.68
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	234.98	234.98		
	Opérations d'équipement n°... (2)				
	Total des dépenses d'équipement	77 444.21	1 098.98		76 345.23
	Total des dépenses financières				
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES	77 444.21	1 098.98		76 345.23

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Reprises sur autofinancement antérieur (5) Charges transférées (6)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		77 444.21	1 098.98		76 345.23

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des recettes d'équipement					
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Total des recettes financières					
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES					

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)	9 110.55	9 110.55		
28158	AMORTISSEMENT D'IMMOS CORPO AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	180.00	180.00		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 811.20	3 811.20		
28184	MOBILIER	5 119.35	5 119.35		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 110.55	9 110.55		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	9 110.55	9 110.55		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	9 110.55	9 110.55		

Pour information	
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	68 333.66

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)

LIBELLE :...

(2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice			
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	DEPENSES				
20	Immobilisations incorporelles				
...					
204	Subventions d'équipement versées				
...					
21	Immobilisations corporelles				
...					
22	Immobilisations reçues en affect.				
...					
23	Immobilisations en cours				
...					
	Autres				

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice			
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
TOTAL RECETTES AFFECTEES				
13	Subventions d'investissement			
...				
16	Emprunts et dettes assimilées			
...				
20	Immobilisations incorporelles			
...				
204	Subventions d'équipement versées			
...				
21	Immobilisations corporelles			
...				
22	Immobilisations reçues en affectation			
...				
23	Immobilisations en cours			
...				
	Autres			

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses		

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(5) Indiquer le signe algébrique.

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4
INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles		1 098.98				
- Equipements municipaux (2)		1 098.98				
- Equipements non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Solde d'exécution reporté de N-1						
Total dépenses		1 098.98				
Total recettes	77 444.21					
Solde d'investissement	77 444.21	-1 098.98				
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR investissement						
FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	9 688.57	772 487.30				
Total recettes	238 880.89	1 258 716.95				
Solde de fonctionnement	229 192.32	486 229.65				
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR fonctionnement						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles, et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles						1 098.98
- Equipements municipaux (2)						1 098.98
- Equipements non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Solde d'exécution reporté de N-1						
Total dépenses						1 098.98
Total recettes						77 444.21
Solde d'investissement						76 345.23
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR investissement						
FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	81 482.16		357 064.84			1 220 722.87
Total recettes	749.06		24 882.00			1 523 228.90
Solde de fonctionnement	-80 733.10		-332 182.84			-302 506.03
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR fonctionnement						

Art. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses investissement				1 098.98			
Dépenses réelles				1 098.98			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 098.98			
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Dépenses d'ordre							
001	Solde d'exécution reporté de N-1						

RECETTES							
Total recettes investissement		77 444.21					
Recettes réelles							
Opérations pour compte de tiers							
Recettes d'ordre		9 110.55					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 110.55					
001	Solde d'exécution reporté de N-1	68 333.66					

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses fonctionnement		9 688.57	772 487.30				
Dépenses réelles		578.02	772 487.30				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	53.02	24 755.64				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		401 039.14				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		346 598.67				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	525.00	93.85				
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS						
Dépenses d'ordre		9 110.55					
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 110.55					
002 Déficit de fonctionnement reporté							

RECETTES							
Total recettes fonctionnement		238 880.89	1 258 716.95				
Recettes réelles		13 549.00	1 258 716.95				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		5 627.62				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	13 549.00					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		1 250 000.00				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1.93				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 087.40				
Recettes d'ordre							
002	Excédent de fonctionnement reporté	225 331.89					

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

Art. (1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses investissement						1 098.98
	Dépenses réelles						1 098.98
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						1 098.98
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Dépenses d'ordre						
001	Solde d'exécution reporté de N-1						
RECETTES							
	Total recettes investissement						77 444.21
	Recettes réelles						
	Opérations pour compte de tiers						
	Recettes d'ordre						
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						9 110.55
001	Solde d'exécution reporté de N-1						9 110.55
							68 333.66
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses fonctionnement	81 482.16	357 064.84				1 220 722.87
	Dépenses réelles	81 482.16	357 064.84				1 211 612.32
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		84 327.94				109 136.60
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		247 371.80				648 410.94
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	81 482.16	25 315.10				453 395.93
	COURANTE						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		50.00				668.85
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS						
	Dépenses d'ordre						9 110.55
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						9 110.55
002	Déficit de fonctionnement reporté						
RECETTES							
	Total recettes fonctionnement	749.06	24 882.00				1 523 228.90
	Recettes réelles	749.06	24 882.00				1 297 897.01
013	ATTENUATIONS DE CHARGES						5 627.62
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		24 882.00				38 431.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	749.06					1 250 749.06
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION						1.93
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS COURANTE						3 087.40
	Recettes d'ordre						
002	Excédent de fonctionnement reporté						225 331.89

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(2)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	02 ADMINISTRATI ON GENERALE DU CCAS	3	4	Total
	DEPENSES					
	Réalisations	9 688.57	772 487.30			782 175.87
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 688.57	772 487.30			782 175.87
	6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	53.02	24 755.64			24 808.66
	6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		1 964.92			1 964.92
	CHARGES LOCATIVES ET DE		180.00			180.00
	614 COPROPRIETE					
	6161 PRIMES D'ASSURANCES MULTIRISQUES	53.02				53.02
	6168 PRIMES D'ASSURANCES AUTRES		1 250.88			1 250.88
	DOCUMENTATION GENERALE ET		1 630.42			1 630.42
	6182 TECHNIQUE		728.01			728.01
	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX					
	6225 REGISSEURS		535.99			535.99
	6231 ANNONCES ET INSERTIONS		216.00			216.00
	6238 DIVERS		130.33			130.33
	6257 RECEPTIONS		15.00			15.00
	6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		4 881.04			4 881.04
	6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)		895.05			895.05
	62871 A LA COLLECT DE RATTACHEMENT		8 268.00			8 268.00
	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS					
	637 ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)		4 060.00			4 060.00
	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS					
012	ASSIMILES		401 039.14			401 039.14
	6331 VERSEMENT DE TRANSPORT		4 101.17			4 101.17
	6332 COTISATIONS VERSEES AU FNAL		1 020.29			1 020.29
	6336 COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG		3 479.99			3 479.99
	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL					
	64111 TITULAIRE		195 166.01			195 166.01
	INDEMNITE DE RESIDENCE PERSONNEL					
	64112 TITULAIRE		12 098.64			12 098.64
	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL					
	64118 TITULAIRE		55 628.22			55 628.22
	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL					
	64131 NON TITULAIRE		4 974.10			4 974.10
	6451 COTISATIONS A L'URSSAF		32 057.65			32 057.65
	6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES		63 563.38			63 563.38
	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU					
	6455 PERSONNEL		26 823.00			26 823.00
	6458 SOCIAUX		778.71			778.71
	6475 MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE		1 347.98			1 347.98
1042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS	9 110.55				9 110.55
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET					
	6811 CORPORELLES	9 110.55				9 110.55
	AUTRES CHARGES DE GESTION					
65	COURANTE		346 598.67			346 598.67
	6541 CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		4 139.09			4 139.09
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX					
	6573 ORGANISMES PUBLICS		342 459.00			342 459.00
	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION					
	658 COURANTE		0.58			0.58
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	525.00	93.85			618.85
	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR					
	6712 AMENDES FISCALES ET PENALES		93.85			93.85

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

	FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX										Sous-fonction 04									
	673 ANTERIEURS	Restes à réaliser au 31/12	525.00								20	21	22	23	24	25	26	41	48	
	TITRES ANNULES SUR EXERCICES																			
	Restes à réaliser au 31/12		525.00																	525.00
	RECETTES																			
	Réalisations	238 880.89	1 258 716.95																	1 497 597.84
		238 880.89	1 258 716.95																	1 497 597.84
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT																			
002	REPORTE	225 331.89																		225 331.89
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		5 627.62																	5 627.62
	REBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL		5 627.62																	5 627.62
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES																			
70	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	13 549.00																		13 549.00
		13 549.00																		13 549.00
	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS																			
74	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES		1 250 000.00																	1 250 000.00
			1 250 000.00																	1 250 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE FACTURES A D AUTRES REDEVABLES		1.93																	1.93
			1.93																	1.93
7588	REDEVABLES		1.93																	1.93
			1.93																	1.93
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS LIBERALITE RECUES		3 087.40																	3 087.40
			3 087.40																	3 087.40
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		900.00																	900.00
			900.00																	900.00
			2 187.40																	2 187.40
	Restes à réaliser au 31/12		486 228.65																	715 421.97
	SOLDE (3)	229 192.32	486 228.65																	715 421.97
(1)	Libellé																			
	DEPENSES																			
	Réalisations																			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL																			
	6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES																			
	6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES																			
	6161 PRIMES D'ASSURANCES MULTIRISQUES																			
	6168 PRIMES D'ASSURANCES AUTRES																			
	6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE																			
	6225 INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS																			
	6231 ANNONCES ET INSERTIONS																			
	6238 DIVERS																			
	6257 RECEPTIONS																			
	6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS																			
	6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)																			
	62871 A LA COLLECT DE RATTACHEMENT																			
	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS																			
	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)																			
	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES																			
012	ASSIMILES																			
	6331 VERSEMENT DE TRANSPORT																			
	6332 COTISATIONS VERSEES AU FNAL																			
	6336 COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG																			
	64111 REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE																			
	64112 INDEMNITE DE RESIDENCE PERSONNEL TITULAIRE																			

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total		
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					
(2)	Libellé	110	111	112	113	114
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique dirigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements de leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-38 et R. 5211-14 et L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A.1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 3

(2)	Libellé	30	31	32	33	Total
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					
		Sous-fonction 31				
(2)	Libellé	311	312	313	314	321
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					
		Sous-fonction 32				
			322		323	324

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et R. 5211-14 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A.1.1

FONCTION 4

(2)	Libellé	40	41	42	Total					
	DEPENSES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (3)									
		Sous-fonction 41								
(2)	Libellé	411	412 SERVICES DE MAINTIEN A HANDICAPES ET INADAPTES	413	414	415	421	422	423	Sous-fonction 42
	DEPENSES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (3)									

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique englobés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et R. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les dépenses et les recettes correspondantes à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(2)	Libellé	52		Total					
		51	INTERVENTIONS SOCIALES						
	DEPENSES								
	Réalisations	81 482.16	81 482.16	81 482.16					
	AUTRES CHARGES DE GESTION	81 482.16	81 482.16	81 482.16					
65	COURANTE								
	6561 SECOURS D'URGENCE	55 149.07	55 149.07	55 149.07					
	6562 AIDE	10 883.09	10 883.09	10 883.09					
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENTS								
	6574 AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	15 450.00	15 450.00	15 450.00					
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations	749.06	749.06	749.06					
	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	749.06	749.06	749.06					
74	PARTICIPATIONS								
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
	7473 DEPARTEMENTS	749.06	749.06	749.06					
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)	-80 733.10	-80 733.10	-80 733.10					
Sous-fonction 51									
Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES									
(2)	Libellé	510	511	512	520	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	DEPENSES								
	Réalisations								
	AUTRES CHARGES DE GESTION								
65	COURANTE								
	6561 SECOURS D'URGENCE								
	6562 AIDE								
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENTS								
	6574 AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
74	PARTICIPATIONS								
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
	7473 DEPARTEMENTS								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-2, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et R. 5211-14-1, 5211-1 et R. 5211-14-1, 5211-1 et R. 5211-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

(2)	Libellé	60	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIE	Total
	DEPENSES						
	Réalisations						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		331 749.74		25 315.10		357 064.84
	ACHATS D ETUDES PRESTATIONS DE		331 749.74		25 315.10		357 064.84
	604 SERVICES		84 327.94				84 327.94
60623	ALIMENTATION		17 101.08				17 101.08
60631	FOURNITURES D ENTRETIEN		51 003.20				51 003.20
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		94.05				94.05
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		365.56				365.56
6228	DIVERS		1 637.80				1 637.80
6232	FETES ET CEREMONIES		3 770.00				3 770.00
6247	TRANSPORT COLLECTIF		1 331.43				1 331.43
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		5 325.66				5 325.66
6288	AUTRES		170.00				170.00
	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS		3 529.16				3 529.16
012	ASSIMILES		247 371.80				247 371.80
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT		2 796.83				2 796.83
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL		696.71				696.71
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG		2 168.04				2 168.04
	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL						
64111	TITULAIRE		134 519.23				134 519.23
	INDEMNITE DE RESIDENCE PERSONNEL						
64112	TITULAIRE		10 383.98				10 383.98
	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL						
64118	TITULAIRE		41 864.50				41 864.50
6451	COTISATIONS A L'URSSAF		17 797.35				17 797.35
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES						
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES						
6458	SOCIAUX		36 607.07				36 607.07
	AUTRES CHARGES DE GESTION		538.09				538.09
65	COURANTE						
6562	AIDE						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				25 315.10		25 315.10
	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR				25 315.10		25 315.10
6718	OPERATIONS DE GESTION		50.00				50.00
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES						
	Réalisations		24 882.00				24 882.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE		24 882.00				24 882.00
	ET VENTES DIVERSES						
706	PRESTATIONS DE SERVICES		24 882.00				24 882.00
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE (3)		-306 867.74		-25 315.10		-332 182.84

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs formés les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-38 et R. 5211-38 et L. 5211-14 et R. 5211-14 et R. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 7

(2)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CCCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 8

(2)	Libellé	81	82	83	Total			
	DEPENSES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							
		810	811	812	813	814	815	816
	DEPENSES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							

(2)	Libellé	820	821	822 VOIRIES COMMUNALES ET ROUTES		823	824	830	831	832	833
				Sous-fonction 82							
				Sous-fonction 83							
	DEPENSES										
	Réalisations										
	Restes à réaliser au 31/12										
	RECETTES										
	Réalisations										
	Restes à réaliser au 31/12										
	SOLDE (3)										

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 -L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 9

(2)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-38 et R. 5211-14, L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 04-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
A1.2		

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	02 ADMINISTRATI ON GENERALE DU CCAS	3	4	Total
	DEPENSES (2)		1 098.98			1 098.98
	Réalisations		1 098.98			1 098.98
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 098.98			1 098.98
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		864.00			864.00
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
2188	AUTRES		234.98			234.98
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)	77 444.21				77 444.21
	Réalisations	77 444.21				77 444.21
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION					
	D'INVESTISSEMENT REPORTE					
001	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS	68 333.66				68 333.66
040	ENTRE SECTIONS	9 110.55				9 110.55
	AMORTISSEMENT D'IMMOS CORPO					
	AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET					
28168	OUTILLAGE INDUSTRIEL	180.00				180.00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 811.20				3 811.20
28184	MOBILIER	5 119.35				5 119.35
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)	77 444.21	-1 098.98			76 345.23

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE DU CCAS							Sous-fonction 04				
		20	21	22	23	24	25	26	41	48			
	DEPENSES (2)												
	Réalisations												
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES												
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES												
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES												
2188	AUTRES												
	Opérations d'équipement												
	Opérations pour compte de tiers												
	Restes à réaliser au 31/12												
	RECETTES (2)												
	Réalisations												
	Opérations pour compte de tiers												
	Restes à réaliser au 31/12												
	SOLDES (2)												

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		

FONCTION 2

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
	DEPENSES (2)							
	Réalizations							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES (2)							
	Réalizations							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDES (2)							
(1)	Libellé	Sous-fonction 21					Sous-fonction 25	
		211	212	213	251	252	253	254
	DEPENSES (2)							255
	Réalizations							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES (2)							
	Réalizations							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDES (2)							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 3

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					
(1)	Libellé	311	Sous-fonction 31	313	314	321
	DEPENSES (2)		312			
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					
			Sous-fonction 32	322	323	324

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 4

(1)	Libellé	40	41	42	Total				
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								
		Sous-fonction 41							
		Sous-fonction 42							
(1)	Libellé	411	412 SERVICES DE MAINTIEN A HANDICAPES ET INADAPTES	413	414	415	421	422	423
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(1)	Libellé	52		Total			
		51	INTERVENTIONS SOCIALES				
	DEPENSES (2)						
	Réalizations						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES (2)						
	Réalizations						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDES (2)						
Sous-fonction 51							
(1)	Libellé	510	511	512	520	523 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	524 AUTRES SERVICES
	DEPENSES (2)						
	Réalizations						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES (2)						
	Réalizations						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIE	Total
	DEPENSES (2)						
	Réalisations						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES (2)						
	Réalisations						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 7

(1)	70	71	72	73	Total
Libellé					
DEPENSES (2)					
Réalizations					
Opérations d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES (2)					
Réalizations					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	DEPENSES (2)				
	Réalisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Réalisations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				

(1)	Libellé	Sous-fonction 81				
		810	811	812	813	816
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83				
		820	821	822 VOIRIES COMMUNALES ET ROUTES		823	824	830	831	832	833
	DEPENSES (2)										
	Réalisations										
	Opérations d'équipement										
	Opérations pour compte de tiers										
	Restes à réaliser au 31/12										
	RECETTES (2)										
	Réalisations										
	Opérations pour compte de tiers										
	Restes à réaliser au 31/12										
	SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A.1.2

FONCTION 9

(1)	90	91	92	93	94	95	96	Total
Libellé								
DEPENSES (2)								
Réalizations								
Opérations d'équipement								
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser au 31/12								
RECETTES (2)								
Réalizations								
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser au 31/12								
SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 763 €			23/05/2002
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
LINEAIRE	c.f. délibération		

N° d'Ordre : 007/2002
Objet : Dotations aux amortissements.

REPUBLIQUE FRANCAISE
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GONESSE**

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Montmorency

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du 23 mai 2002



L'an deux mil deux, le 23 mai, à 19 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Gonesse légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Françoise HENNEBELLE, Maire adjointe chargée de la Solidarité et de l'Emploi, Vice Présidente du CCAS.**

Présents : Mesdames Françoise HENNEBELLE, Marie-Thérèse LEVEILLE, Martine GOSSELIN, Marie-Rose DUMESNIL, Miolande ANNEROSE, Geneviève HEMAR, Simone QUIGNON et Henriette LE GALL ; Monsieur Marc ANICET.

Absente avec pouvoir : Madame Founémoussou TOURE à Madame Miolande ANNEROSE.

Absents excusés : Mesdames Viviane GRIS et Nathalie DENJEAN, Messieurs Jean-Pierre BLAZY, Karim OUCHIKH et Manuel ALVAREZ.

Secrétaire de séance : Madame Véronique SIMONET – Directrice du CCAS.

Présents à titre consultatif : Monsieur Grégory ANDREVON – Directeur des Finances et Monsieur Joël DAUBARD – Chef du service Administration et Gestion.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612.4 et L 2321.2.270,

Vu l'instruction interministérielle n° 96-078-M14 du 1er aout 1996,

Vu l'instruction comptable M14,

Considérant que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires,

Considérant qu'il convient de fixer :

- ✓ Le mode d'amortissement,
- ✓ La durée,
- ✓ Le seuil unitaire en deçà duquel l'amortissement est sur un an,

Considérant que la variété des biens à amortir doit être compensée par un mode simple d'amortissement afin d'alléger la gestion comptable,

Considérant que de trop courtes durées d'amortissement risqueraient de rigidifier l'autofinancement de la section d'investissement,

**Le Conseil d'Administration,
Son rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE :

Article 1er : L'amortissement linéaire et constant sur la base du coût historique est adopté.

Article 2 : Les durées d'amortissement par catégorie de biens sont fixées conformément à l'annexe 1.

Article 3 : Le seuil minimal en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou consommation rapide d'amortissement sur un an est fixé à sept cent soixante trois euros (soit environ 763,00 €).

Pour extrait conforme au registre de délibérations du Conseil d'Administration du CCAS.

Par délégation du Président,
La Maire Adjointe,
Vice Présidente du CCAS,



F. HENNEBELLE

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte :

- a été reçu en Sous-Préfecture, le :
- publié le :

A GONESSE, le :

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services.

H. DE DEROY

- Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Réf : FH/JVB/VS/JD

ANNEXE 1

RUBRIQUES	FAMILLES D'ARTICLES	DURÉE D'AMORTISSEMENT (Années)
LOGICIEL INFORMATIQUE COMPTE 205	Logiciel informatique	2
	Logiciel de production	10
INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUES COMPTE 2158	Matériel des maisons de personnes âgées et services de soins	10
	Matériel de nettoyage des locaux	7
	Matériel de nettoyage des véhicules	8
	Petit matériel d'équipement cuisine	7
	Gros matériel d'équipement cuisine	15
	Matériel électroménager	5
MATERIEL DE TRANSPORT COMPTE 2182	2 roues	5
	Véhicules légers	7
	Véhicules utilitaires	8
MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE COMPTE 2183	Gros matériel administratif	15
	Matériel administratif	7
	Ordinateur-portable	6
	Micro-ordinateur	4
	Moyen d'impression micro	4
	Gros moyen d'impression	10
MOBILIER COMPTE 2184	Mobilier administratif	10
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES COMPTE 2188	Matériel sportif	10
	Instrument de musique	15
	Matériel pédagogique	5
	Matériel audio-visuel	5
	Matériel de communication	5
	Matériel festif	10
	Petit mat. et accessoires d'un 1 ^{er} équipement	5

ETAT RÉCAPITULATIF DES AMORTISSEMENTS

au 31/12/2021

Montants en Euros

	AMORTISSEMENT
TOTAL1 : COMPTE = 2158, AUTRES INST MATÉR ET OUTILLAGE	180,00
TOTAL1 : COMPTE = 2183, MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMAT	3 811,20
TOTAL1 : COMPTE = 2184, MOBILIER	5 119,35
TOTAL GÉNÉRAL	9 110,55

ETAT RÉCAPITULATIF DES AMORTISSEMENTS

au 31/12/2021

Montants en Euros

N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION	COMPTE	N° BORDEREAU	N° TITRE	N° ORDRE	AMORTISSEMENT
CCAS00125	136	2020 CHARIOT DE MANUTENTION - CCAS	28158	0	0	0	180,00
TOTAL 1 : COMPTE = 2158, AUTRES INST MATÉR ET OUTILLAGE							
CCAS00122	135	2020 PACKS CROSSCALL TREKKER - CCAS	28183	0	0	0	2 570,40
CCAS00124	137	2020 FAUTEUILS - CCAS DIR SOLIDARITE SANTE	28183	0	0	0	1 240,80
TOTAL 1 : COMPTE = 2183, MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMAT							
CCAS00088	45	2011 MOBILIER FOYER INTERGENERATIONNEL	28184	0	0	0	99,35
CCAS00089	46	2011 MOBILIER FOYER INTERGENERATIONNEL	28184	0	0	0	187,47
CCAS00093	47	2011 MOBILIER POUR FOYER INTERGENERATIONNEL	28184	0	0	0	188,30
CCAS00095	49	2011 MOBILIER POUR FOYER INTERGENERATIONNEL	28184	0	0	0	314,44
CCAS00090	50	2011 MOBILIER ATELIER RELAXATION FOYER INTERGEN	28184	0	0	0	123,31
CCAS00093	51	2011 MOBILIER POUR FOYER INTERGENERATIONNEL	28184	0	0	0	3 165,10
CCAS00102	70	2012 MOBILIER DE BUREAU - CCAS	28184	0	0	0	181,28
CCAS00107	76	2014 1 ARMOIRE ET 4 FAUTEUILS CCAS	28184	0	0	0	161,47
CCAS00111	80	2015 COFFRE FORT HESTIA MODELE 200	28184	0	0	0	384,05
CCAS00112	83	2016 ARMOIRES/SIEGES/FAUTEUILS - CCAS	28184	0	0	0	206,02
CCAS00119	131	2017 CLOISONNETTE HT1800 - MAISON INTERGENERAT	28184	0	0	0	108,56
TOTAL 1 : COMPTE = 2184, MOBILIER							
TOTAL GÉNÉRAL							9 110,55

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 110.55	9 110.55
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		9 110.55	9 110.55
28158	AMORTISSEMENT D'IMMOS CORPO AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	180.00	180.00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 811.20	3 811.20
28184	MOBILIER	5 119.35	5 119.35
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	9 110.55		68 333.66		77 444.21

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	
Ressources propres disponibles IV	77 444.21
Solde V=IV-II (3)	+77 444.21

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES	A10.2

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sorties	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

VARIATION DU PATRIMOINE - ENTRÉES

au 31/12/2021

Montants en Euros

MODALITÉS D'ACQUISITION	N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (CÔÛT HISTORIQUE)	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DURÉE DE L'AMORTISSEMENT
ACQUISITIONS À TITRE ONÉREUX						
Acquisition	CCAS00126	139	2021 5 PACKS XIAOMI REDMI 9 GRIS - SERV DSL CC/	864,00	0,00	1
Acquisition	CCAS00127	140	2021 MINI FOUR 2400W 50L BEKO - MAISON D DABIT	234,98	0,00	1
TOTAL ACQUISITIONS À TITRE ONÉREUX				1 098,98	0,00	
ACQUISITIONS À TITRE GRATUIT						
TOTAL ACQUISITIONS À TITRE GRATUIT				0,00	0,00	
MISE À DISPOSITION						
TOTAL MISE À DISPOSITION				0,00	0,00	
AFFECTATION						
TOTAL AFFECTATION				0,00	0,00	
MISES EN CONCESSION OU AFFERMAGE						
TOTAL MISES EN CONCESSION OU AFFERMAGE				0,00	0,00	
DIVERS						

VARIATION DU PATRIMOINE - ENTRÉES

au 31/12/2021

Montants en Euros

MODALITÉS D'ACQUISITION	N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (CÔÛT HISTORIQUE)	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DURÉE DE L'AMORTISSEMENT
TOTAL DIVERS						
				0,00	0,00	
TOTAL GÉNÉRAL						
				1 098,98	0,00	

VARIATION DU PATRIMOINE - SORTIES

au 31/12/2021

Montants en Euros

MODALITÉS ET DATE DE SORTIE	N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN D'ACQUISITION (CÔÛT HISTORIQUE)	DURÉE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORT. ANTÉRIEURS	VALEUR NETTE COMPTABLE AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
CESSIONS À TITRE ONÉREUX								
TOTAL CESSIONS À TITRE ONÉREUX				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CESSIONS À TITRE GRATUIT								
TOTAL CESSIONS À TITRE GRATUIT				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MISE À DISPOSITION								
TOTAL MISE À DISPOSITION				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AFFECTATION								
TOTAL AFFECTATION				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MISES EN CONCESSION OU AFFERMAGE								
TOTAL MISES EN CONCESSION OU AFFERMAGE				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MISE À LA RÉFORME								
TOTAL MISE À LA RÉFORME				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIVERS								
TOTAL DIVERS				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VARIATION DU PATRIMOINE - SORTIES

au 31/12/2021

Montants en Euros

MODALITÉS ET DATE DE SORTIE	N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (CÔÛT HISTORIQUE)	DURÉE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORT. ANTÉRIEURS	VALEUR NETTE COMPTABLE AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
TOTAL GÉNÉRAL									
				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L.2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant de la subvention	Prestations en nature
PERSONNES DE DROIT PRIVE		
<u>Associations :</u>	15 450.00	
F.N.A.T.H	100.00	
SECOURS CATHOLIQUE	800.00	
SECOURS POPULAIRE Français COMITE DE GONESSE	6 500.00	
LA TOUPIE	2 000.00	
DIALOGUE DE FEMMES	500.00	
MAISON DE LA SOLIDARITE	1 000.00	
GONESSE SOLIDARITE	1 750.00	
AUTISM ACTION	1 500.00	
JALMAV	200.00	
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION SOCIALE DES MALADES MENTAUX	1 100.00	
PERSONNES DE DROIT PUBLIC		
ETAT		
REGIONS		
DEPARTEMENTS		
COMMUNES		
ETABLISSEMENTS PUBLICS	342 459.00	
BUDGET ANNEXE CCAS SMAD (SERVICE MAINTIEN A DOMICILE)	342 459.00	
TOTAL GENERAL	357 909.00	

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021	C1.1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE -1-							
Attaché principal	A	1		1	0		0
Attaché	A	1		1	1		1
Rédacteur Principal de 2e classe	B	1		1	1		1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1		1	0		0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3		3	4.8		4.8
Adjoint administratif	C	1		1	0	0	0
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		8	0	8	6.8	0	6.8
FILIERE TECHNIQUE -2-							
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1		1	0		0
Adjoint technique	C	1		1	2		2
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		2	0	2	2	0	2
FILIERE SOCIALE -3-							
Conseiller socio éducatif	A	1		1	1		1
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	A	1		1			0
Assistant socio éducatif	A	3		3	2		2
Agent social	C	0		0			0
TOTAL FILIERE SOCIALE		5	0	5	3	0	3
FILIERE MEDICO-SOCIALE -4-							
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE		0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE -5-							
TOTAL FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE -6-							
TOTAL FILIERE SPORTIVE		0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE -7-							
TOTAL FILIERE CULTURELLE		0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION - 8-							
Animateur principal de 1ère classe	B	1		1	1		1
Animateur	B	0		0	0		0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1		1	0		0
Adjoint d'animation	C			0			0
TOTAL FILIERE ANIMATION		2	0	2	1	0	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE - 9-							
TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE		0	0	0	0	0	0
EMPLOIS NON CITES -10-							
Contrat Unique d'Insertion	HC	2		2			
TOTAL HORS FILIERE		2	0	2	0	0	0
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		19	0	19	12.8	0	12.8

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année

correspond à 0.8 ETPT. un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80%)

présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

* Un état complémentaire retrace les effectifs pour les agents non titulaires

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021	

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2021	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil. de temps de travail est inférieure à 50 %.

s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C3.5
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	77 444.21	1 098.98		76 345.23
RECETTES	77 444.21	77 444.21		
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 528 031.89	1 225 722.87		302 309.02
RECETTES	1 528 031.89	1 523 228.90		4 802.99

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 02 : BUDGET ANNEXE SMAD N° SIRET : 26950062500026

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	864 105.56	831 243.24		32 862.32
RECETTES	864 105.56	897 132.43		-33 026.87

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	77 444.21	1 098.98		76 345.23
RECETTES	77 444.21	77 444.21		
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 392 137.45	2 056 966.11		335 171.34
RECETTES	2 392 137.45	2 420 361.33		-28 223.88
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 469 581.66	2 058 065.09		411 516.57
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 469 581.66	2 497 805.54		-28 223.88

(1) Y compris les rattachements

BUDGET PRINCIPAL CCAS

et

BUDGET ANNEXE SMAD

(SERVICE MAINTIEN A DOMICILE)

NOTE DE SYNTHÈSE

SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

PREAMBULE :

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation synthétique, retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au Compte Administratif et au Budget Primitif, afin de permettre, notamment, aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale de Gonesse, explicitant le budget principal du C.C.A.S. ainsi que le budget annexe permettant le fonctionnement du Service de Maintien d'Aide à Domicile (S.M.A.D.)

Le compte administratif qui est établi en fin d'exercice (à la fin de l'année civile) par le Président du Conseil d'administration retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées par le CCAS au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser)

Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations qu'il a exécutées. Les comptes administratifs du CCAS Principal et du Service de Maintien à domicile doivent être adoptés par le conseil d'administration du CCAS au plus tard le 30 juin de l'année suivante et être en concordance avec les comptes de gestion 2021 des budgets CCAS Principal et Service Maintien à Domicile établis par le comptable public.

En 2021, une identité de valeur entre les résultats issus des comptes de gestion 2021 et ceux des comptes administratifs 2021 CCAS et Principal et Service Maintien à Domicile produits par Monsieur le Maire, Président du CCAS.

Les missions du CCAS

Le CCAS anime une action générale de prévention et de d'action sociale et plus largement de solidarité dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées dans le cadre de ses missions légales et facultatives. A Gonesse, le CCAS intervient dans la lutte contre l'exclusion (en particulier l'aide alimentaire), les services d'aide à domicile, la prévention et animation pour les personnes âgées.

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le conseil départemental, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale. Il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue un axe essentiel de la politique sociale de la ville : secours d'urgence, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé...

Présentation du Compte administratif 2021

Le vote du compte administratif permet de constater d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et d'autre part les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant. Ces résultats sont ensuite affectés l'exercice suivant lors du vote du budget primitif ou dans le cadre du budget supplémentaire.

L'affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2020 a été effectuée lors de la séance du 31 mars 2021 (délibération n° 07/2021 pour le budget principal CCAS et délibération n° 08/2021 pour le budget annexe SMAD).

I – BUDGET PRINCIPAL CCAS

Le compte administratif 2021 présente un montant total de réalisations (Fonctionnement et Investissement) en recettes de 1 600 673,11 € et en dépenses de 1 226 821,85 €

I-1 – ANALYSE COMPTABLE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL CCAS

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisé	1 225 722,87 €	1 297 897,01 €
Solde reporté N-1		225 331,89 €
Total réalisé	1 225 722,87 €	1 523 228,90 €
Résultat de fonctionnement		(+) 297 506,03 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisé	1 098,98 €	9 110,55 €
Solde reporté N-1		68 333,66 €
Total réalisé	1 098,98 €	77 444,21 €
Restes à Réaliser	0 €	0 €
Résultat d'investissement		(+) 76 345,23 €

Résultat global de clôture 2021		(+) 373 851, 26 €
--	--	--------------------------

Le compte administratif fait apparaître pour l'exécution de l'exercice 2021 :

- ▶ Un résultat excédentaire de + 72 174,14 € en fonctionnement
- ▶ Un résultat excédentaire de + 8 011,57 € en investissement

De plus , il faut intégrer les résultats de l'exercice 2020 :

- ▶ Résultat de fonctionnement de 2020 imputée au compte 002 de 225 331,89 €
- ▶ Solde d'exécution d'investissement de 2020 imputée au compte 001 de 68 333,66 €

Ainsi, après reprise de ces résultats, le compte administratif fait apparaître en 2021 :

- ▶ En section de fonctionnement un excédent de :
72 174,14 € + 225 331,89 € = 297 506,03 €
- ▶ En section d'investissement un excédent de :
8 011,57 € + 68 333,66 € = 76 345,23 €

Après reprise des résultats en fonctionnement et investissement de 2021, le compte administratif 2021 fait donc apparaître un excédent global de clôture :

297 506,03 € + 76 345,23 € soit 373 851,26 €.

Pour rappel, une Décision Modificative (délibération N° 26/2021 du 17 décembre 2021) a été adoptée afin d'actualiser les prévisions budgétaires initiales pour un montant de 15 100,00 €.

A) – Les dépenses de fonctionnement

1) Les dépenses de personnel

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de la section fonctionnement. Le personnel du CCAS permet d'assurer tout au long de l'année les diverses missions dont il a la charge. Ce poste de dépense représente 53,30 % des dépenses réelles de fonctionnement.

	Crédits votés 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2021 en %
Charges de personnel	791 600,00 €	648 410,94 €	81,91 %

2) Les dépenses d'administration générale

Les dépenses de fonctionnement général du CCAS (achats, services extérieurs) ont été contenues sous l'effet notamment de la pandémie de Covid 19 en particulier sur les postes (fêtes et cérémonies, produits alimentaires, transports collectifs, prestation de services, formation). Elles représentent 8,97 % des dépenses réelles de fonctionnement.

	Crédits votés 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2021 en %
Charges générales	191 207,34 €	109 136,60 €	57,08 %

2) Les charges de gestion courante

Ce chapitre de dépense comprend principalement la subvention d'équilibre au budget annexe Maintien à Domicile (342 459,00 €) , les secours d'urgences (55 149,07 €), les aides sociales (36 198,19 €), les subventions aux associations sociales (15 450,00 €) et les admissions en non-valeur (4 139,09 €). Le CCAS a répondu aux besoins de la population notamment dans le cadre des attributions d'aides sociales et de secours d'urgence. La gestion des crédits budgétaires a été dans le même temps maîtrisée avec un taux de consommation de 85,72% sur ce chapitre.

	Crédits votés 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2021 en %
Autres charges de gestion courantes	528 914,00 €	453 395,93 €	85,72 %

B) – Les recettes de fonctionnement

1) Les subventions et participations

	Crédits votés 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2021 en %
74 – Dotations, subventions et participations	1 250 600,00 €	1 250 749,06 €	100,01 %

C'est la subvention communale qui constitue la ressource principale de ce chapitre et plus largement du budget du CCAS Principal.

	Crédits votés 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2021 en %
70 – Ventes diverses - Prestations de services	43 700,00 €	38 431,00 €	87,94 %

Ce poste budgétaire a enregistré le produit des concessions des cimetières et des prestations de service proposés aux seniors (séjours, sorties, animations) avec un taux de réalisation de 87,94%

2) Remboursement sur charges de sécurité sociale et prévoyance

	Crédits votés 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2021 en %
013 – Atténuations de charges	7 000,00 €	5 627,62 €	80,39 %

Le chapitre 013 a comptabilisé des remboursements de salaires de notre prestataire d'assurance pour les risques statutaires du personnel affecté au fonctionnement du CCAS.

C) – Les dépenses d'investissement

Crédits votés 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2021 en %
77 444,24 €	1 098,98 €	1,42 %

Le CCAS a fait l'acquisition de nouveaux portables pour le personnel ainsi qu'un four électrique pour la Maison Intergénérationnelle Daniel Dabit pour un montant total de 1 098,98 €.

D) – Les recettes d'investissement

Crédits votés 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2021 en %
77 444,24 €	9 110,55 €	11,76 %

Les recettes d'investissement sont composées de l'excédent d'investissement reporté pour un montant de 68 333,66 € et de la dotation aux amortissements techniques des immobilisations (*matériels divers, mobiliers..*) acquises par le CCAS (9 110,55 €).

II – BUDGET ANNEXE SMAD

II-1 – ANALYSE COMPTABLE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SMAD

Le compte administratif 2021 présente un montant total de réalisations (Fonctionnement) en recettes de 897 132,43 € et en dépenses de 831 243,24 €.

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisé	831 243,24 €	847 187,21 €
Solde reporté N-1		49 945,12 €
Total réalisé	831 243,24 €	897 132,43 €
Résultat de fonctionnement		(+) 65 889,19 €

Résultat global de clôture 2021		(+) 65 889,19 €
--	--	------------------------

Le compte administratif fait apparaître pour l'exécution de l'exercice 2021 :

- Un résultat excédentaire de 15 944,07 € en fonctionnement.

De plus, il faut tenir compte de la reprise de fonctionnement 2020, soit 49 945,12 €.

Ainsi, après reprise de ce résultat imputée au compte 002, le compte administratif fait apparaître :

- ▶ En section de fonctionnement un excédent de :
15 944,07 € + 49 945,12 € = 65 889,19 €

Pour rappel, une Décision Modificative (délibération N° 27/2021 du 17 décembre 2021) a été adoptée afin d'actualiser les prévisions budgétaires initiales pour un montant de 2 850,00 €.

II-2 – ANALYSE FINANCIERE DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE SMAD

A) – Les dépenses de fonctionnement

Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante (dépenses d'administration générale)

	Crédits votés 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2021 en %
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	205 160,00 €	203 183,79 €	99,04 %

Il s'agit principalement des dépenses liées au marché « Portage de repas en liaison froide pour les personnes âgées » dont les consommations ont à nouveau progressé en 2021 et du remboursement des frais de déplacement des aides ménagères.

Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel

	Crédits votés 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2021 en %
Dépenses afférentes au personnel	646 490,56 €	616 208,55 €	95,32 %

Ce chapitre enregistre les frais des personnel du budget annexe SMAD affectés aux services maintien à domicile (portage de repas et aides à domicile) dont bénéficient les personnes âgées de la commune.

Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure

	Crédits votés 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2021 en %
Dépenses afférentes à la structure	12 455,00 €	11 850,90 €	95,15 %

En 2021, le CCAS a recouru à un prestataire de service pour l'accompagner dans la rédaction du projet de service.

B) – Les recettes de fonctionnement

Groupe 1 : Produits de la tarification et assimilés

	Crédits votés 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2021 en %
Produits de la tarification	236 000,00 €	256 618,91 €	108,74%

La participation du département pour les services de maintien à domicile constitue la principale ressource de ce poste budgétaire. Le recouvrement des sommes dues par le Département a été régulier, voire même supérieur à la prévision.

Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation

	Crédits votés 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2021 en %
Autres produits relatifs à l'exploitation	578 160,44 €	590 568,40 €	102,15 %

Le suivi de ce poste de recette par l'administration a contribué à un taux recouvrement des sommes dues par les usagers pour les services de portage de repas et d'aide-ménagère supérieur à la prévision (235 852,63 €). La subvention d'équilibre versé par le budget principal au budget annexe SMAD est comptabilisée sur ce chapitre (342 459 €).

Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables

Aucun mouvement financier n'a été enregistré dans ce groupe 3 au cours de l'exercice 2021.

Le résultat reporté 2020 a été comptabilisé au compte 002 pour un montant de 49 945,12 €

**RESULTATS EXECUTION
BUDGET CCAS PRINCIPAL
EXERCICE 2021**

Section de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat reporté N-1	Cumul section	Total général
DEPENSES	1 225 722.87		1 225 722.87	1 225 722.87
RECETTES	1 297 897.01	225 331.89	1 523 228.90	1 523 228.90

RESULTAT	72 174.14	225 331.89	297 506.03	297 506.03
-----------------	-----------	------------	------------	------------

Résultat général	297 506.03
-------------------------	-------------------

Section d'investissement

	Total des réalisations	Résultat reporté N-1	Cumul section	Restes à réaliser N	Total général
DEPENSES	1 098.98		1 098.98		1 098.98
RECETTES	9 110.55	68 333.66	77 444.21		77 444.21

RESULTAT	8 011.57	68 333.66	76 345.23	0.00	76 345.23
-----------------	----------	-----------	-----------	------	-----------

Résultat général	76 345.23
-------------------------	------------------

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE	373 851.26
---	-------------------

07900 - CCAS GONESSE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	77 444,21	1 528 031,89	1 605 476,10
Titres de recettes émis (b)	9 110,55	1 297 897,01	1 307 007,56
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	9 110,55	1 297 897,01	1 307 007,56
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	77 444,21	1 528 031,89	1 605 476,10
Mandats émis (f)	1 098,98	1 323 783,13	1 324 882,11
Annulations de mandats (g)		98 060,26	98 060,26
Dépenses nettes (h = f - g)	1 098,98	1 225 722,87	1 226 821,85
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	8 011,57	72 174,14	80 185,71
(h - d) Déficit			

07900 - CCAS GONESSE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	68 333,66		8 011,57		76 345,23
Fonctionnement	225 331,89		72 174,14		297 506,03
TOTAL I	293 665,55		80 185,71		373 851,26
II - Budgets des services à caractère administratif					
07901-SAAD-DOMICILE-CCAS GONES					
Investissement					
Fonctionnement	49 945,12		15 944,07		65 889,19
Sous-Total	49 945,12		15 944,07		65 889,19
TOTAL II	49 945,12		15 944,07		65 889,19
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	343 610,67		96 129,78		439 740,45

Centre Communal d'Action Sociale Arrêté - Signatures

Date de convocation : / /2022

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

Présenti par le Maire, Président du CCAS
A Gonesse, le 2022

Monsieur Jean-Pierre BLAZY

VOTES : Pour :

Contre :

Abstentions :

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire
A Gonesse, le 2022

Les membres du Conseil d'Administration,

La Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Madame Pascale RAKOTOZAFIARISON	Madame Sandrine DE ALMEIDA	Madame Elisabeth MAILLARD	Madame Evinaa SELLAIAH	Madame Djénéba CAMARA	Madame Martine OSSULY	Monsieur Cédric SABOURET
Martine Madame DUGA	Madame Herveline KRAKUS	Madame Danielle TYCHYJ	Monsieur Raffi GARABEDIAN			

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le et de la publication le